



Opération statistique : Indice des prix à la consommation / IPC

Présentation de l'opération

Organisme responsable	Insee. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Type d'opération	Comptes, Indicateurs
Objectifs	L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution "pure" de prix des produits, c'est-à-dire à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à indexer le SMIC. L'indice retenu pour le SMIC est celui des "ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac".

Champ de l'opération

Champ géographique	National. Les Dom sont intégrés depuis la mise en place de la nouvelle base 1998 de l'IPC.
---------------------------	--

Caractéristiques techniques

Unité statistique enquêtée	Point de vente
Périodicité de l'opération	Mensuelle.
Période et mode de collecte	Collecte par enquêteur effectuée tout au long du mois. Les relevés sont mensuels sauf pour les produits frais pour lesquels le suivi s'effectue tous les quinze jours. Depuis l'été 2003, la saisie s'effectue par tablette électronique.
Historique	La première génération d'indices date de 1914. Au cours du temps, la couverture de l'IPC s'est élargie tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 1998 constitue la 7ème génération d'indice. Il est entré en service en janvier 1999.
Plan de sondage	Le plan de sondage est stratifié selon trois types de critères : - critère géographique : les relevés sont effectués dans 96 agglomérations de plus de 2 000 habitants dispersées sur le territoire métropolitain et de toute taille ainsi que 10 agglomérations dans les Dom. - type de produit : un échantillon d'un peu plus de 1000 familles de produits, appelées "variétés" est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des produits au sein des postes. La variété est le niveau de base pour le suivi des produits et le calcul de l'indice. La liste des variétés reste confidentielle et l'IPC n'est pas diffusé à ce niveau. - type de point de vente : un échantillon de 27 000 points de vente, stratifié par forme de vente, a été constitué pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte des variations de prix différenciées selon les formes de vente. Le croisement de ces

	<p>différents critères aboutit à suivre un peu plus de 140 000 séries (produits précis dans un point de vente donné) donnant lieu à près de 160 000 relevés mensuels. A ces chiffres s'ajoutent environ 30 000 séries de type "tarif" collectées de façon centralisée. L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, introduire des produits nouveaux.</p> <p>Les révisions portent sur la liste et le contenu des variétés ainsi que sur la répartition par forme de vente, voire par agglomération.</p> <p>L'IPC est un indice de Laspeyres chaîné annuellement. Outre la composition de l'échantillon, les pondérations utilisées pour agréger les 21 000 indices élémentaires (croisement variétés x agglomération dans le cas général) sont également mises à jour chaque année. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'agrégat concerné au sein de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues, pour la plupart, à partir des évaluations annuelles des dépenses de consommation des ménages réalisées par la Comptabilité Nationale.</p> <p>Des traitements spécifiques sont effectués pour les produits frais, les autres variétés saisonnières, les variétés tarifaires et pour déterminer des évolutions de prix "pures", à qualité constante, lorsqu'un produit disparu est remplacé en cours d'année par un autre.</p> <p>Les promotions et soldes offerts à tous les consommateurs sont pris en compte.</p>
Autres spécifications	<p>L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire, par les ménages résidents et non-résidents (comme les touristes). Son champ théorique se définit comme celui de la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. A la suite d'importantes extensions réalisées principalement dans les services, le taux de couverture de l'IPC est passé de 88,3 % en 1998 (base 1990) à 95,2 % en 2001 (base 1998). Les principaux défauts de couverture portent encore sur certains types d'assurances, les services hospitaliers privés, les jeux de hasard et l'assurance vie.</p>